



Présidence
du conseil d'administration
NNNNNN

**OFFICE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS
POLYNESIE FRANÇAISE**

NNNNNN

Papeete, le 25 janvier 2008

N° OPT/PCA/023

ATTESTATION DE DEPENSES

Le Président du Conseil d'Administration de l'OPT, soussigné, certifie que les dépenses, objet de la facture n°013003461 du 09/01/2008 d'un montant de 7 625 CFP, établie par « CARREFOUR ARUE», ont été engagées à l'occasion d'achat d'épiceries lors de la signature du contrat avec ASN (Alcatel - Lucent Submarine networks) pour la fourniture du système de communication par câbles sous marins à fibres optique entre Tahiti et Hawaii et Tahiti, Moorea, Raiatea et Bora Bora.

**Pour le Président du Conseil
d'Administration de l'OPT
et par délégation**


Jean-François MARTIN